

# L' Aigle de Lyon



“NOUS AVONS CRU À LA CHARITÉ” I JN. IV, 15

NUMÉRO 377 FÉVRIER 2022

## LEX ORANDI, LEX CREDENDI, ABBÉ DU CREST

**N**OUS HÉRITONS de deux mille ans d'Église : elle a précisé, protégé son dogme, fixé victorieusement la croyance contre toutes les hérésies. De la même manière, elle propose un rite, fruit du meilleur de chaque âge de son histoire : ainsi, le sacrifice de Jésus qu'elle a en dépôt peut être perpétué en mémoire de Lui et la foi au Christ Rédempteur reste vive.

Les fils de l'Église n'ont qu'à s'abreuver docilement à cette source fondamentale, la liturgie. Dans nos temples, nous célébrons les mystères les plus grands de la foi, nous administrons les sacrements, moyens de la grâce. Tant que les rites sont fidèles à cette tradition et à la foi reçue des Apôtres. « *De même qu'on disait au célébrant : méditez donc ces prières si simples et si pleines de l'offertoire et du canon, qu'elles soient la nourriture de votre âme ; accomplissez les gestes rituels avec gravité et piété ; de même*



*on exhortait le peuple chrétien à prendre conscience du mystère ineffable que le Christ accomplissait à l'autel par le prêtre. Bref on était sûr que la meilleure célébration de la messe et la meilleure participation devaient venir de la conversion intérieure qui fait retrouver la Tradition dans sa vérité la plus intime, la plus nourricière, bien loin de la bafouer.<sup>1</sup> »*

Après cela, avons-nous besoin d'une nouvelle *lex orandi* qui a

bouleversé ces gestes, la liturgie, notre foi, les sacrements, la grâce ? Pourquoi avoir douté et renversé un rite millénaire ? Pourquoi taire et contredire le Magistère de toujours ? À cette tragédie qui mène des âmes en enfer, opposons un attachement vivant à la messe de toujours, notre trésor, témoin primordial de la foi intègre.

<sup>1</sup> R.-Th. Calmel, *Si tu savais le don de Dieu...* p. 12

### CONFÉRENCE

vendredi 18 février à 20h

**LE DROIT NATUREL EST-IL UN REMPART CONTRE LES TOTALITARISMES ?**

**P. RAYMOND, O.P.**

# L'ÉGLISE, MAÎTRESSE DE LA FOI ET DE LA LITURGIE, ABBÉ PERRIOL

**I**L existe une relation nécessaire entre le culte et la foi. La liturgie traduit le dogme en formules, en gestes. St Augustin affirme que la liturgie est l'expression publique de notre foi. Les fêtes liturgiques sont en quelque sorte un Credo récité en une année : la Nativité, la Passion, la sainte Trinité, l'Eucharistie... C'est par la liturgie que nous nous élevons jusqu'à Dieu et que nous professons la foi catholique. La manière dont nous prions en dit long sur notre foi. Le cardinal Journet disait : « *La liturgie et la catéchèse sont les deux mâchoires de la tenaille avec laquelle on arrache la foi* ».

Il ne suffit pas de professer sa foi de manière privée. Pour reprendre les mots du Pape Pie XII : « *La liturgie est le culte public que notre Rédempteur rend au Père comme chef de l'Église ; c'est aussi le culte rendu par la société des fidèles à son fondateur et, par Lui, au Père Éternel : c'est, en un mot, le culte intégral du Corps mystique de Jésus-Christ, c'est-à-dire du Chef et de ses membres.*<sup>1</sup> » La liturgie constitue une fonction vitale de toute l'Église et non seulement d'un groupe ou d'un mouvement déterminé. L'Église rend comme société le culte qu'elle doit à Dieu. En effet, l'homme n'est pas un électron libre, les mouvements existant au sein des paroisses ne sont pas non plus indépendants. Nous appartenons à l'Église et nous devons par conséquent prier et professer notre foi en tant que membre de cette société qu'est l'Église.

Par conséquent, les règles liturgiques ne peuvent dépendre que de l'autorité de l'Église. C'est elle qui est gardienne de la foi. L'Église reçoit alors la charge de veiller sur la sainteté du culte divin. Les cérémonies, les rites, les textes, les chants sont soumis à l'autorité du Saint Siège. C'est ainsi que les papes ont toujours surveillé de près les différents rites, prohibant les uns et permettant les autres. Parmi les différents dicastères de la curie romaine, il en existe un spécialement qui régit la liturgie depuis 1588 : la Sacrée Congrégation des Rites. Elle est impliquée dans la publication des livres liturgiques et le souci d'unité liturgique. D'où sa vigilance

attentive qui prévient les abus et les dérives. Que nos lecteurs se rassurent, une réforme n'est légitime que dans la mesure où elle conduit au bien commun. Le pape ne peut pas faire ce qu'il veut avec la liturgie.

En outre, le prêtre qui célèbre la messe agit au nom de l'Église. C'est ainsi que l'homme s'anéantit devant les exigences liturgiques pour ne laisser apparaître que le ministre de l'Église et effacer toutes ses particularités singulières et personnelles. Parce que les actions liturgiques ne sont pas des actions privées, leur discipline dépend uniquement de l'autorité hiérarchique de l'Église. C'est pourquoi il n'est permis à personne, même au prêtre, ni à un groupe quelconque, d'y ajouter, enlever ou changer quoi que



ce soit de son propre chef. Vous l'avez compris, la liturgie n'est pas une question de goût personnel. On ne préfère pas la messe traditionnelle uniquement par souci d'esthétisme ou parce qu'elle est plus émouvante que la nouvelle liturgie issue du concile Vatican II. Il n'y a donc pas de liberté à réclamer en matière de liturgie.

Quant à nous, nos raisons d'aimer la messe de toujours sont éminemment plus profondes. Certes, l'esthétique est un aspect important qui peut nous émouvoir mais ce qui est essentiel, c'est la foi que transmet la liturgie. Nous défendons la messe traditionnelle non parce qu'elle est plus ancienne mais parce qu'elle traduit la foi intègre. C'est en fréquentant la liturgie que notre foi connaîtra un nouvel élan. Chassons l'habitude routinière d'aller à la messe mais participons-y avec ferveur en suivant avec curiosité les cérémonies.

<sup>1</sup> Pie XII, *Mediator Dei*

## CARNET PAROISSIAL

BAPTÊME de Eléonore, 4<sup>e</sup> enfant de M. et Mme Philippe BRUNET DE COURSSOU, le 14 janvier



*" Notre plus cher désir est que la religion chrétienne fleurisse et s'affermisse chez tous les fidèles. Que l'ambiance des temples où s'assemblent les fidèles leur fasse se délecter à cette source fondamentale de l'esprit religieux, par la participation aux divins mystères et à la prière publique et solennelle de l'Église.*

TRA LE SOLLECITUDINI, SAINT PIE X

CETTE petite incise donne le ton sur la manière de bien assister à la messe : participation véritable tout en gardant la place requise par le fidèle. Car nul chrétien n'est un simple spectateur en présence d'un tel mystère.

Tous les fidèles, en tant que membres du Christ et de l'Église, concourent à l'oblation de toutes les messes qui se célèbrent. En effet, le prêtre du Sacrifice du Nouveau et Éternel



Testament est le Christ, et c'est l'Église qui possède en dépôt la perpétuation de ce trésor.

En même temps qu'il offrent la sainte messe, les fidèles sont offerts. Ils s'offrent parce qu'ils offrent le Christ, leur Chef. Cette religion intérieure est primordiale et va encourager l'attitude extérieure. Car l'attachement à la messe est ce qui, depuis deux mille ans a suggéré à la dévotion les plus belles manières de prouver l'attachement au Sauveur du monde.

Du charmant bouquet de fleurs sur l'autel à la plus belle des audacieuses cathédrales, de la difficile gémulation d'une vieille fidèle à la plus longue des processions, la participation à la messe se concrétise de mille manières : louange, pénitence, action de grâce, supplication. Rien n'est trop beau pour un cœur religieux.

Notre époque n'est plus capable d'art catholique au service de la sainte messe... Marie-Madeleine, la repentie, le fit simplement en brisant toute sa richesse en l'honneur du Sauveur.

*" Bénis sont ceux qui, comme la femme de Béthanie, pourront briser pour le Christ le vase d'albâtre et répandre le nard pur et coûteux. Il en est qui murmureront et penseront qu'on eût pu donner aux pauvres ces somptuosités. On trouvera toujours des gens pour prendre le parti des pauvres contre celui du Christ ; mais ce sont gens qui n'aiment pas les pauvres puisque ce n'est pas le Christ qu'ils veulent leur donner. Pour Jésus, nous avons sa réponse : « Pourquoi faites-vous de la peine à cette femme ? Je vous le dis, en vérité, partout où sera prêché cet évangile, dans le monde entier, ce qu'elle a fait sera raconté en sa mémoire ». L'Église sait, en temps d'indigence, briser ses vases sacrés pour donner aux pauvres le pain matériel, comme fit saint Augustin ; mais elle sait encore que ce serait une dangereuse folie d'attendre qu'il n'y ait plus de pauvres sur terre pour y honorer Jésus. "*

POMPE ROMAINE ET PAUVRETÉ ÉVANGÉLIQUE, CARDINAL JOURNET

## DATES DE FÉVRIER

- MERCREDI 9, 19H30 : cercle de l'Immaculée
- JEUDI 10, 20H : cercle des foyers chrétiens
- MARDI 15, 20H : doctrine chrétienne
- JEUDI 17, 20H : catéchisme débutants
- SAMEDI 19, 11H : recollection du Tiers-Ordre
- MERCREDI 2 MARS : jour des cendres



# IL Y A 30 ANS... EMMÉNAGEMENT RUE D'INKERMANN

## 1991-2016



*Extraits  
des bulletins  
du Prieuré.  
Abbé Troadec.*

F é v r i e r  
1991 « Nous  
avons réunis  
en un mois  
350 000F soit  
les deux tiers  
de la somme  
demandée. Si  
notre gratitude  
se tourne en

premier lieu vers le Ciel, nous n'oublions pas pour autant tous ceux et celles qui ont placé leur pierre dans l'édifice ; nous vous en sommes infiniment reconnaissants. (...) Monseigneur Lefebvre en nous adressant ses vœux " *s'est réjoui à la pensée que cet immeuble nous permette une vie de communauté plus facile et un apostolat moins exténuant* ". »

Avril 1991 « Depuis le mois de novembre où nous avons appris notre départ forcé de la rue de Marseille, je suis vraiment émerveillé, ainsi que mes confrères, du soutien spirituel, moral et matériel, de tous nos fidèles. Oui, au milieu de toutes nos difficultés, nous remarquons que, pour vous, la charité n'est pas un vain mot et nous formons vraiment une grande famille. Cela est très encourageant et réconfortant. »

28 avril : Bénédiction du nouveau prieuré.

Mai 1991, Retranscription d'un sermon, à l'annonce de la mort de Mgr Lefebvre. « Aujourd'hui qu'il a rendu l'âme, quelle doit être notre attitude ? quel hommage devons-nous lui rendre ?

Qu'est-ce que Monseigneur attend de nous,

en plus de nos prières ? Eh bien, il désire que nous mettions en pratique les leçons qu'il nous a données par ses paroles et par son exemple. Il a voulu que sur sa tombe on inscrive ces paroles de saint Paul : " *j'ai transmis ce que j'ai reçu* ".

Qu'est ce que Monseigneur nous a transmis ? Il a transmis avant tout le Sacerdoce Catholique ; nous lui devons le maintien et la restauration de la Tradition par le sacerdoce. Sans lui il n'y aurait pas toutes ces communautés florissantes que nous voyons aujourd'hui. En plus des six séminaires répartis sur trois continents, en plus des Prieurés installés aux quatre coins du monde, il y a toutes les communautés amies qui sont en communion de pensée avec la Fraternité sacerdotale Saint-Pie X.

Au delà de la dimension religieuse de la Fraternité, il y a une dimension sociale qui manifeste que le rameau vivant qu'est la Fraternité au sein de l'Église est le ferment de la civilisation chrétienne, de la civilisation catholique. »

Novembre 1991 « Le dimanche 6 octobre, monsieur l'abbé Aulagnier, nous a honoré de sa présence pour fêter les dix ans du Prieuré. À cette occasion, la chapelle était trop petite. Enfin tout le monde a fini par y trouver sa place. Dans son sermon, monsieur l'abbé Aulagnier a rendu grâce pour ses 20 ans de sacerdoce qui coïncidaient avec les 3 ans de prêche de monsieur l'abbé Troadec.



### INFORMATIONS - PRIEURÉ SAINT-IRÉNÉE

**23 QUAI PERRACHE, LYON 2<sup>E</sup>**

dimanches et fêtes :  
8h30 : messe basse (sauf juillet et août)

10h00 : messe chantée  
18h30 : messe basse

en semaine (se renseigner) :  
7h15, 11h30 et 18h30

[www.aigledelyon.fr](http://www.aigledelyon.fr)

09 50 38 69 89 - 69p.lyon@fsspx.fr

ABBÉ CYPRIEN DU CREST PRIEUR  
07 68 68 60 33 - c.ducrest@fsspx.email

ABBÉ CYRILLE PERRIOL COLLABORATEUR  
06 42 90 34 92 - c.perriol@fsspx.email

**SANCTUAIRE SAINT-JOSEPH**

925, route Saint-Sauveur  
26 600 CHANTEMERLE-LES-BLÉS

dimanches et fêtes : 10h  
(été, se renseigner)

1<sup>er</sup> samedi du mois (sauf juillet et août) :  
18h00, suivi du Salut du St-Sacrement

